

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0062147.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LAURIANE VOLLET Adresse Bonarme, Saint Pantaleon 46800 BARGUELONNE EN QUERCY Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 24 avril 2024 10:16:07 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Marmande (FR)		Nom et signature QUALISUD		I.8 Validité Certificat valable du 14/05/2023 au 31/12/2024	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Sarrasin	Biologique
	Légumes frais n.c.a.	Biologique
	Pois chiches, secs	Biologique
	Lentilles, sèches	Biologique
	Epeautre	Biologique
	Blé tendre	Biologique
	Autres oléagineux n.c.a.	Biologique
	Tournesol	Biologique
	Jachère, gel annuel entrant en rotation	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.	Biologique
	Champignons et truffes : TRUFFIERS	Biologique
	Champignons et truffes : TRUFFIERS	Biologique
	Champignons et truffes : chênes truffiers	Biologique
	Maïs grain (hors maïs doux)	Biologique
	Produits alimentaires divers n.c.a. : houmous, houmous à la noix et tartina de lentilles noix	Biologique
	Autres plats préparés : galettes serrasin	Biologique
Autres plats préparés : crêpes salés	Biologique	
Autres plats préparés : Cake salé	Biologique	
Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine : fusili, mafaldines, trotole et lasagnes	Biologique	
Autres gâteaux secs ou de conservation : Carrés noisettes chocolat - A compter du 16/04/2024	Biologique	
Autres gâteaux secs ou de conservation : brownie chocolat et noix	Biologique	
Autres gâteaux secs ou de conservation : sablé comté sésame	Biologique	
Autres gâteaux secs ou de conservation : Biscuit pois chiche curry lin parmesan	Biologique	
Autres gâteaux secs ou de conservation : cookie noix et pépite de chocolat noir	Biologique	
Farines d'autres céréales	Biologique	
Farine de blé	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

DÉLIVRÉ